

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083

22 mai 2010

SOMMAIRE

Belgo Trade	51940	F.A.M. Fund Advisory	51981
Brox Holding S.à r.l.	51947	Fertitrust S.A.	51982
C3 S.A.	51942	Fidalux S.A.	51981
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	51955	Frentex S.à r.l.	51983
Cesar Vostok Holding S.à r.l.	51965	Gamesa Luxembourg S.à r.l.	51942
Cimalux Société Immobilière	51940	Global Funds Management S.A.	51959
Cinjan S.à r.l.	51941	Globe Participations S.à r.l.	51983
COLT Lux Holding S.à r.l.	51941	Globe Participations S.à r.l.	51983
Comenius Trading and Consulting S.A. ..	51941	Grant Thornton Fiduciaire S.A.	51984
Consys S.A.	51983	Immobilière de Sanem S.A.	51984
Daachdrop, S.à r.l.	51942	Initium Corporate Services S.A.	51976
Delamain S.à r.l.	51942	Key Brokerage Solutions Sàrl	51982
Destiny Invest S.A.	51946	Louise 130 S.à r.l.	51946
Deutsche Post Reinsurance S.A.	51946	Macquarie Fund Solutions	51980
Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l. ..	51959	Monroe S.A.	51964
Dolpa S.à r.l.	51961	New India Capital S.A.	51940
Drep Eins S.à r.l.	51969	Nordic Growth I S.C.S.	51943
Dyckerhoff Luxembourg SA	51939	Ralon Properties S.à r.l.	51943
ECC (Luxembourg) S.à r.l.	51955	Sculptor Springs of Eden S.à r.l.	51955
Energy Standard Group Luxembourg S.A.	51965	SEB Fund Services S.A.	51984
European Cosmetic Group S.à r.l.	51965	SO.DE.CO. Lux Holding S.A.	51960
European Office Income Venture	51964	SO.DE.CO. Lux S.A.	51960
European Office Income Venture	51962	Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l.	51938
European Precision Metals S.A.	51976	W.P. Stewart Holdings Fund	51965
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	51941	Yank S.A.	51954
		Zventana Investments S.A.	51955

Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.640.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille dix. Le huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- TRAFALGAR OVERSEAS LIMITED, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 93381.

2.- REIT ASSET MANAGEMENT, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB, Royaume-Uni.

3.- TRAZER LIMITED, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 93373.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Ivica KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu de trois procurations sous seing privé du 23 mars 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les associées de la société à responsabilité limitée Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.640

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2915 du 14 décembre 2007.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit la résolution suivante qu'elles ont prise:

Résolution unique

Les associées prient le notaire instrumentant de redresser l'erreur matérielle contenue dans le prédit acte de constitution, reçu par le prédit notaire Henri HELLINCKX en date du 22 octobre 2007, à savoir de modifier la dénomination d'une des associées en REIT ASSET MANAGEMENT au lieu de REIT ASSET MANAGEMENT L.P.

S'agissant d'une simple "partnership", il y a lieu de relever que REIT ASSET MANAGEMENT, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB, Royaume-Uni, n'est pas inscrite au "Companies House".

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the eighth of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- TRAFALGAR OVERSEAS LIMITED, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under the number 93381.

2.- REIT ASSET MANAGEMENT, a partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom.

3.- TRAZER LIMITED, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under the number 93373.

The appearing parties are hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mr. Ivica KUSTURA, master in laws, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of three proxies established on March 23, 2010,

the said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before state being the shareholders of the private limited liability company Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 133.640.

That the said company has been incorporated pursuant to a deed by the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 22nd of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2915 on December 14, 2007.

The appearing parties, represented as said before, have requested the undersigned notary to state the following resolution:

Sole resolution

The shareholders request the undersigned notary to correct the material error contained in the presaid deed of incorporation received by the said notary Henri HELLINCKX on October 22, 2007, namely to change the designation of one of the shareholders in REIT ASSET MANAGEMENT instead of REIT ASSET MANAGEMENT L.P.

Being a simple partnership, it has to be stated that REIT ASSET MANAGEMENT, having its registered office at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, is not registered with the Companies House.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, represented as aforementioned, the present deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, who are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. LAMBERT, I. KUSTURA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 avril 2010. Relation: ECH/2010/497. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 avril 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010053174/90.

(100054699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Auszug aus der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. April 2010

4) Die Mandate der Herren Wolfgang Bauer, Dr. Stefan Fink und Michele Buzzi werden um ein Jahr bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung verlängert.

5) Die Deloitte SA mit Sitz in L-2220 Luxembourg – 560, rue de Neudorf – wird zum Wirtschaftsprüfer für den Jahresabschluss 2010 bestellt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052161/14.

(100065395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

New India Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.752.

La Société informe par la présente que M. David van Slyke a démissionné de sa fonction en tant que Administrateur de la Catégorie A avec effet au 22 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010052385/13.

(100054322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Belgo Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.550.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "Belgo-Trade", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand- Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5265.

- que la société "Belgo-Trade" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77550,

constituée suivant acte notarié du 24 août 2000 et publié au Mémorial C numéro 84 du 5 février 2001,

se trouve à partir de la date du 30 avril 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle de ce même jour aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052091/25.

(100065559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Cimalux Société Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 134.156.

Auszug aus der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. April 2010

4) Die Mandate der Herren Jean-Paul Proth (Geschäftsadresse: 50, rue Romain Fandel (ZI Um Monkeler), L-4149 Esch-sur-Alzette) und Christian Weiler (Geschäftsadresse: 50, rue Romain Fandel (ZI Um Monkeler), L-4149 Esch-sur-Alzette) werden um ein Jahr bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung verlängert.

5) Die Hauptversammlung beschließt, der Innenrevision der Dyckerhoff AG den Auftrag zur Prüfung des Jahresabschlusses 2010 der Gesellschaft zu erteilen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052134/15.

(100065553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

—
Madame Romaine FAUTSCH s'est démise de sa fonction de membre du Comité de direction avec effet au 9 avril 2010.

Luxembourg, le 11/05/2010.

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG

en abrégé "EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Nathalie Paquet-Gillard

Vice-President / -

Référence de publication: 2010052166/14.

(100065518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Cinjan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.200.

—
EXTRAIT

Veuillez noter que le gérant M. Jean Roger Lemaire réside maintenant au 12A rue de Randlingen, L-8366 L-Hagen, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Alex van Zeeland

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2010052135/15.

(100065342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

COLT Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.042.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58599 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052138/10.

(100066070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

CTC S.A., Comenius Trading and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052140/11.

(100065399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Gamesa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.062.

—

Suite au contrat de cession du 11 novembre 2009, les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à Gamesa Eolica S.L., avec siège social à Sarriguren (Navarra), Poligono Industriai Ciudad de la Innovacion, c/Cuidad de la Innovacion, 9-11, Espagne, de sorte que cette dernière détient désormais les 500 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010052309/18.

(100054099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

C3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 82.763.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010052148/10.

(100065834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Daachdrop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 139.134.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052149/10.

(100065844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

—

Par la présente, nous vous informons que l'adresse professionnelle de PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., associé de la Société a été transférée du 10, Via Gaetano Negri, I-20123 Milan, au Viale Piero & Alberto Pirelli n° 25, I-20126 Milan.

Un mandataire

Référence de publication: 2010052154/11.

(100065530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Ralon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.935.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 8. April 2010 zwischen der OYSTER I HOLDCO S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 121.843, einerseits, und der OYSTER H HOLDCO S.à r.l. (ehemals ALMA PROPERTIES S.à r.l.), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 137.655, andererseits, geht hervor, dass die OYSTER I HOLDCO S.à r.l. 1.000 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 12,50, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, an die OYSTER II HOLDCO S.à r.l., mit Wirkung zum 8. April 2010 übertragen hat.

Die OYSTER II HOLDCO S.à r.l. hält demnach mit Wirkung zum 8. April 2010 insgesamt 1.000 Anteile an der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010052389/23.

(100054199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Nordic Growth I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.305.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March.

Before Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED

Christine MARC, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting by virtue of circular resolutions taken by the Board of Managers of Nordic Growth Management Sàrl acting in its capacity as management company of "Nordic Growth I SCS" (the "Manager") on February 23, 2010, copy of said circular resolutions, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "NORDIC GROWTH I SCS" is a société en commandite simple incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.305 (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on August 29, 2007, published in the Memorial C under number 2802 of December 4, 2007 and as amended by deed of the undersigned notary on January 25, 2010, not yet published in the Memorial C.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY EIGHT THOUSAND AND ONE EURO (3,758,001.- EUR) divided into THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY EIGHT THOUSAND AND ONE (3,758,001) Units comprising:

- i) THREE MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (3,320,150) Sub-Class B1 units having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each ("Sub-Class B1 Units");
- ii) FOUR HUNDRED AND THIRTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY (437,850) Sub-Class B2 units having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each ("Sub-Class B2 Units");
- iii) ONE (1) Class A unit having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) ("Class A Units").

The Company has an authorised share capital of FIVE MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND AND ONE EURO (5,150,001.- EUR).

The Manager is authorised to issue further Class A Units, Sub-Class B1 Units and Sub-Class B2 Units with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Units within a period of

five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for an amendment of the Articles.

The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Class A Units, Sub-Class B1 Units and Sub-Class B2 Units from time to time.

The Manager is authorised to issue such Class A Units, Sub-Class B1 Units and Sub-Class B2 Units during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. - Pursuant to this authorization, the Manager has increased the share capital of the Company by an amount of ONE HUNDRED AND FIFTY FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (154,500.- EUR) by the creation and issue of ONE HUNDRED AND THIRTY SIX THOUSAND FIVE HUNDRED (136,500) Sub-Class B1 Units and EIGHTEEN THOUSAND (18,000) Sub-Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each on February 23, 2010.

The Manager as shareholder of the Company agrees not to exercise its preferential subscription rights in relation to the aforementioned increase of the share capital.

According to the circular resolutions of the Manager:

i) the ONE HUNDRED AND THIRTY SIX THOUSAND FIVE HUNDRED (136,500) Sub-Class B1 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each have been subscribed by NG PRIVATE EQUITY SCA SICAR and fully paid up by a contribution in cash of an amount of ONE HUNDRED AND THIRTY SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (136,500.- EUR); and

ii) the EIGHTEEN THOUSAND (18,000) Sub Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each have been subscribed by NORDIC GROWTH PARTNERS OÜ and fully paid up by a contribution in cash of an amount of EIGHTEEN THOUSAND EURO (18,000.- EUR).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

"The share capital is set at three million nine hundred and twelve thousand five hundred and one Euro (3,912,501.- EUR) divided into (i) three million four hundred and fifty six thousand six hundred and fifty (3,456,650) Sub-Class B1 Units (as defined below) having a par value of one Euro (1.- EUR) each, (ii) four hundred and fifty five thousand eight hundred and fifty (455,850) Sub-Class B2 Units (as defined below) having a par value of one Euro (1.-EUR) each, and (in) one (1) Class A Unit (as defined below) having a par value of one Euro (1.- EUR)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand seven hundred EURO (1,700.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le trente mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence a Niederanven.

A COMPARU

Maître Christine MARC, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gestion de Nordic Growth Management Sàrl, agissant en sa qualité de société de gestion de Nordic Growth I SCS (le "Gérant") en date du 23 février 2010, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "NORDIC GROWTH I SCS" est une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2185 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg

sous le numéro B 133.305 (la "Société") constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2802 du 4 décembre 2007 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE HUIT MILLE ET UN EUROS (3.758.001,- EUR) représenté par TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE HUIT MILLE ET UNE (3.758.001) Parts Sociales comprenant:

- i) TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE CENT CINQUANTE (3.320.150) Parts Sociales de sous catégorie B1 d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune (ci après les "Parts Sociales de Sous Catégorie B1");
- ii) QUATRE CENT TRENTÉ SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE (437.850) Parts Sociales de sous catégorie B2 d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Sous Catégorie B2");
- iii) UNE (1) Part Sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'UN EURO (1,-EUR) (ci-après les "Parts Sociales de Catégorie A").

La Société a un capital autorisé de CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE ET UN EUROS (5.150.001,- EUR).

Le Gérant est autorisé à émettre des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Sous Catégorie B1 et des Parts Sociales de Sous Catégorie B2 supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant du capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Parts Sociales au cours d'une période de cinq (5) années à partir de la constitution de la Société, telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le Gérant est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Parts Sociales de Catégorie A, de Sous Catégorie B1 et de Sous Catégorie B2.

Le Gérant est autorisé à émettre de telles Parts Sociales de Catégorie A, de Sous Catégorie B1 et de Sous Catégorie B2 durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a augmenté le capital social de la Société à concurrence de CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (154.500,- EUR), par la création et l'émission de CENT TRENTÉ SIX MILLE CINQ CENTS (136.500) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune et de DIX HUIT MILLE (18.000) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune le 23 février 2010.

Le Gérant en tant qu'actionnaire de la Société a accepté de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Conformément auxdites résolutions circulaires du Gérant:

(i) les CENT TRENTÉ SIX MILLE CINQ CENTS (136.500) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) ont été souscrites par NG PRIVATE EQUITY SCA SICAR, et entièrement libérées en espèces par un versement à la Société d'un montant de CENT TRENTÉ SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (136.500,- EUR); et

(ii) les DIX HUIT MILLE (18.000) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) ont été souscrites par NORDIC GROWTH PARTNERS OÜ et entièrement libérées en espèces par un versement à la Société d'un montant de DIX HUIT MILLE EUROS (18.000,- EUR).

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à trois millions neuf cent douze mille cinq cent un euros (3.912.501,- EUR) divisé par (i) trois millions quatre cent cinquante six mille six cent cinquante (3.456.650) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 (tel que défini ci-dessous) ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune; (ii) quatre cent cinquante cinq mille huit cent cinquante (455.850) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 (tel que défini ci-dessous) ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et (iii) une (1) Part Sociale de Catégorie A (tel que défini ci-dessous) ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR)."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents EUROS (1.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christine Marc, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 avril 2010. LAC/2010/ 15033. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010052215/156.

(100053979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.218.

Le Gérant informe les tiers que l'un des Associés de la Société est:

- RBC Trustees (CI) Limited, agissant en tant que Trustee de Larchwood Life Interest Trust, et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB

Et non "Larchwood Life Interest Trust" tel qu'inscrit actuellement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010052384/14.

(100054326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Destiny Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 77.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052155/9.

(100066047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Deutsche Post Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.411.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 15.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Geoff Cruikshanks, Deutsche Post Headquarters, ZB71, Charles-de-Gaullestrasse 20, 53250 Bonn, Germany;
- M. Hugh O'Neill, DHL GBS (UK) Limited, 61 Queen Street, 5th Floor London, EC4R 1AF, Administrateur;
- M. Miles Murphy, DHL GBS (UK) Limited, 61 Queen Street, 5th Floor London, EC4R 1AF, Administrateur;
- M. Mark Jones, DHL GBS (UK) Limited, 61 Queen Street, 5th Floor London, EC4R 1AF Administrateur;
- M. Claude Weber, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 LUXEMBOURG.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010052156/25.

(100065386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Brox Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.932.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs. Liga JAKUSENOKA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Brox Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Brox Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

51954

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17603. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052094/405.

(100065810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Yank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.634.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège social de la société en date du 30 décembre 2009, que les décisions suivante ont été prises:

1. Renouvellement du mandat de:

- Manacor (Luxembourg) S.A.

- Philippe H. Roth

à la fonction d'administrateur avec effet au 30 décembre 2009 et pour une durée de six ans.

2. Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'orthographe du nom d'administrateur suivant, comme suit:

- Philippe H. Roth au lieu de Philipe H. Rot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YANK S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010052365/20.

(100054465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052169/10.

(100065394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Zventana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 135.427.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 21 octobre 2008 de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Claudia HERBER, en remplacement de Mademoiselle Céline IAMMATTEO, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Zventana Investments S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010052378/15.

(100054402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 133.554.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 15 avril 2010, de la société Sculptor Springs of Eden S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2010:

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes, en France, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010052299/16.

(100054464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 795.177,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.128.

In the year two thousand and ten, on the ninth of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4139075 ("Centerbridge Capital Partners SBS");

2. Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408994 ("Centerbridge Capital Partners AIV III"); and

3. Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408996 ("Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III");

(the "Shareholders"),

each here represented by Me Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies each given on 8 April 2010.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders are all the shareholders of CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.128 incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, on 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 28 of 7 January 2008 and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 2 October 2008 following a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2709 of 6 November 2008 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at two hundred thirty-four thousand fourteen euro (EUR 234,014.-) divided into two hundred thirty-four thousand fourteen (234,014) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholders, represented as mentioned above, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred sixty-one thousand one hundred sixty-three euro (EUR 561,163.-) to raise it from its present amount of two hundred thirty-four thousand fourteen euro (EUR 234,014.-) to an amount of seven hundred ninety-five thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 795,177.-).

2 To issue five hundred sixty-one thousand one hundred sixty-three (561,163) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of fifty cent (EUR 0.50) by CCP Acquisition Holdings LLC and to accept payment in full for such new shares and such share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

IV. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred sixty-one thousand one hundred sixty-three euro (EUR 561,163.-) to raise it from its present amount of two hundred thirty-four thousand fourteen euro (EUR 234,014.-) to an amount of seven hundred ninety-five thousand one hundred seventyseven euro (EUR 795,177.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue five hundred sixty-one thousand one hundred sixtythree (561,163) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

CCP Acquisition Holdings LLC, a limited liability company organized under laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Corporations Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware, registered at the register of the State of Delaware under number B 4139088,

here represented by Me Rebecca UNVERZAGT, prenamed, by virtue of a proxy given on 8 April 2010,

which declared to subscribe to the five hundred sixty-one thousand one hundred sixtythree (561,163) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each with payment of a share premium in an aggregate amount of fifty cent (EUR 0.50) and to make full payment for such new shares and share premium by a contribution in cash representing an aggregate amount five hundred sixty-one thousand one hundred sixtythree euro (EUR 561,163.-) paid (i) in Euro for an amount of four hundred thirty-six thousand Euro (EUR 436,000.-) and (ii) in Great Britain Pounds for an amount of one hundred ten thousand Great Britain Pounds (GBP 110,000.-) and converted at the exchange rate as at 7 April 2010 of 1 GBP = 1.13785 EUR.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the aggregate amount of four hundred thirty-six thousand Euro (EUR 436,000.-) and the amount of one hundred ten thousand Great Britain Pounds (GBP 110,000.-),

which corresponds in aggregate to the total nominal value of the new shares of five hundred sixty-one thousand one hundred sixty-three euro (EUR 561,163.-), converted at the exchange rate as at 7 April 2010 of 1 GBP = EUR 1.13785 is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved (i) to accept the said subscriptions and payment by CCP Acquisition Holdings LLC, (ii) to allot the new shares to CCP Acquisition Holdings LLC as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred ninety-five thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 795,177.-) divided into seven hundred ninety-five thousand one hundred seventy-seven (795,177) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, États-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4139075 («Centerbridge Capital Partners SBS»);

2. Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, États-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4408994 («Centerbridge Capital Partners AIV III»);

3. Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, États-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4408996 («Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III»);

(les «Associés»),

représentées aux fins des présentes par Me Rebecca UNVERZAGT, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations chacune données le 8 avril 2010.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. Les Associés sont tous les associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 novembre 2007 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 28 du 7 janvier 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.128 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 2 octobre 2008 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2709 du 6 novembre 2008.

II. Le capital social de la Société est deux cent trente-quatre mille et quatorze euros (EUR 234.014,-), représenté par deux cent trente-quatre mille et quatorze (234.014) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus, ont reconnu avoir été parfaitement informés des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois euros (EUR 561.163,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre mille et quatorze euros (EUR 234.014,-) à sept cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 795.177,-).

2 Émission de cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois (561.163) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante cent (EUR 0,50) par CCP Acquisition Holding LLC et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

IV. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois euros (EUR 561.163,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre mille et quatorze euros (EUR 234.014,-) à sept cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 795.177,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois (561.163) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors:

CCP Acquisition Holdings LLC, un limited partnership régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au c/o Corporations Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4139088,

ici représentée par Me Rebecca UNVERZAGT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2010,

laquelle déclare souscrire à cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois (561.163) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec une prime d'émission de cinquante cent (EUR 0,50), avec paiement intégral pour ces nouvelles parts sociales et prime d'émission par un apport en numéraire représentant un montant global de cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois euros (EUR 561.163,-) payé (i) en euro pour un montant de quatre cent trente-six mille euro (EUR 436.000,-) et (ii) en Livres Sterling pour un montant de cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000,-) et converti par application du taux d'échange du 7 avril 2010 de 1 GBP = EUR 1,13785.

Preuve de tels paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant total de quatre cent trente-six mille euros (EUR 436.000,-) et de cent dix mille Livres Sterling (110.000,-) correspondent à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales de cinq cent soixante et un mille cent soixante-trois euros (EUR 561.163,-) converti par application du taux d'échange du 7 avril 2010 de 1 GBP = EUR 1,13785 est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, les Associés ont décidé (i) d'accepter les dites souscriptions et paiement par les Associés, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à CCP Acquisition Holdings LLC tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-quinze mille cent soixantedix-sept euros (EUR 795.177,-) divisé en sept cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix-sept (795.177) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

51959

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16067. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052126/194.

(100065374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Global Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 37.359.

—
EXTRAIT

Monsieur Yutaka Yasuma a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société et de délégué à la gestion journalière / administrateur délégué de la Société avec effet au 31 mars 2010.

Il résulte de résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 31 mars 2010 que Monsieur Kazuaki Masuda, de résidence professionnelle au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange, Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société pour une durée illimitée.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2010:

- M. Koichi Matsumoto;
- M. Jacques Elvinger;
- M. Kazuaki Masuda, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010052379/22.

(100054388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.715.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010052158/11.

(100066108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

**SO.DE.CO. Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. SO.DE.CO. Lux Holding S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 42.347.

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42.347 et constituée le 21 décembre 1992 par devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 115 du 17 mars 1993; modifié le 3 novembre 1993, par devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 7 du 7 janvier 1994, modifié le 31 décembre 1998, par devant Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 203 du 25 mars 1999, modifié le 29 avril 2003 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 647 du 13 juin 2003, modifié le 6 septembre 2007 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2334 du 17 octobre 2007 et modifié le 16 novembre 2009 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2391 du 8 décembre 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Il est établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la société de "SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A." en "SO.DE.CO.LUX S.A."
2. Modification de l'objet social de la société de société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en société de participations financières.
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société relatif à l'objet social.
5. Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A." en "SO.DE.CO.LUX S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société de sorte qu'elle ne sera plus soumise au régime fiscal des sociétés holding de 1929 mais au régime de droit commun applicable aux sociétés de participations financières.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SO.DE.CO.LUX S.A."

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3**. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée"). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, N. Di Giovanni, J. Rodrigues, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 avril 2010. Relation: RED/2010/462. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053168/97.

(100054994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Dolpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.973.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010052159/12.

(100065840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 8.122.770,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

In the year two thousand ten, on the eight day of April,

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of European Office Income Venture, a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on 31 October 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4 of 2 January 2004, whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the same notary on 21 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 432 of 20 February 2008 and registered with the Trade Registrar at Luxembourg, under the number B-97.347 (the "Company").

The Meeting was declared open at 11.30 a.m. and was presided by Mr. Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (France).

The chairman appointed Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange, as secretary of the Meeting.

Ms Nicole Hoffmann, employee, residing in Grevenmacher is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 9 March 2010:

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting

II. The agenda of the Meeting is as follows

Agenda

1. To extend the duration of the Company from its current limited duration ending on 4 May 2011. As the duration of the Company may be extended for up to two additional periods of one year each we propose to restate article 4 of the Articles of Association of the Company as follows:

" Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 4 May 2012. The duration of the Company may be extended for one additional year, upon proposal by the General Partner and Consultation with the Investment Committee, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association."

2. Miscellaneous.

III. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

IV. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital all 80.000 class A shares are represented and that out of the 5.335.180 issued class B shares 4.647.656 class B shares are represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being represented at the Meeting.

V. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, adopted the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting resolved to extend the duration of the Company from its current limited duration ending on 4 May 2011 and to restate article 4 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 4 May 2012. The duration of the Company may be extended for one additional year, upon proposal by the General Partner and Consultation with the Investment Committee, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association."

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour:	80.000 class A shares and 4.235.145 class B shares
Voting against:	412.511 class B shares
Abstaining:	0

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed at 11.45 a.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit avril,

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de European Office Income Venture, une société en commandite par actions, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné, le 31 octobre 2003,, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 2 janvier 2004, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432, du 20 février 2008 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97.347 (la «Société»).

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange, France.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange..

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Nicole Hoffmann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Que l'assemblée a été convoquée par lettre de convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 9 mars 2010.

Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Prorogation de la durée de la Société qui se termine le 4 mai 2011. La durée de la Société pourra être prorogée deux fois pour une période d'une année chacune, nous proposons la modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée qui se termine le 4 mai 2012. La durée de la Société pourra être prorogée une fois pour une période d'une année, sur proposition de l'Associé Commandité et après consultation du Comité d'Investissement, par décision des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon cas, suivant les dispositions légales relatives à la modification des présents Statuts.»

2. Divers.

III. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il résulte de cette liste de présence que sur l'intégralité du capital social émis, toutes les 80.000 actions de la classe A sont représentées et que sur les 5.335.180 actions émis de la classe B 4.647.656 actions de la classe B sont représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant représentés à l'Assemblée.

IV. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des explications faites par le Président, a ensuite adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de proroger la durée de la Société de sa durée actuelle qui se termine le 4 mai 2011 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée qui se termine le 4 mai 2012. La durée de la Société pourra être prorogée une fois pour une période d'une année, sur proposition de l'Associé Commandité et après con-

sultation du Comité d'Investissement, par décision des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon cas, suivant les dispositions légales relatives à la modification des présents Statuts. »

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour:	80.000 actions de classe A et 4.235.145 actions de classe B
Votes contre:	412.511 actions de classe B
Abstentions:	0

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à environ trois mille euros (3.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, profession et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, N. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16057. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052163/134.

(100065336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 51.031.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 3 septembre 2009

(...)

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Paul BOBAN, domicilié à Luxembourg (L-2330), 148, Boulevard de la Pétrusse, en qualité de Président de MONROE à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

(...)

Pour copie certifiée conforme

Jacques Reckinger

Administrateur

Référence de publication: 2010052307/16.

(100054168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 8.122.770,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052164/11.

(100065595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Energy Standard Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 75.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052172/10.

(100066105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

European Cosmetic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.480.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 22 mars 2010

1/ Le siège social de la société a été transféré du 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 2 février 2010.

2/ Sont nommés, pour une durée indéterminée, trois nouveaux gérants avec effet au 2 février 2010:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010052176/19.

(100065429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.524.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2010, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable ' W.P. Stewart Holdings Fund ' ont reconduit le mandat de d'Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010052390/14.

(100054166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.413.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société par actions simplifiées de droit français GROUPE RASEC S.A.S., établie et ayant son siège social au 11, rue de Téhéran, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 431.718.113 RCS Paris,

représentée par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société prénommée GROUPE RASEC S.A.S. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Cesar Vostok Holding S.à r.l., établie et ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135413, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 14 février 2008 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1483 du 16 juin 2008.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate la démission de Monsieur Giuseppe GARRA de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 3 mars 2010 et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'associé unique constate la démission de Monsieur Giovanni SCARLINI de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 3 mars 2010 et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique constate la démission de Monsieur Dominique ENGASSER de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 mars 2010 et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer (i) la distinction entre gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, ainsi que (ii) la version anglaise des statuts de la Société et de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Cesar Vostok Holding S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance ou du gérant unique.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance ou du gérant unique, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, quelle qu'en soit la forme dans toute société commerciale, industrielle, financière ou autre au Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tous droits ou valeurs mobilières.

L'objet social de la Société sera également (i) d'établir, détenir et d'administrer par l'intermédiaire de ses filiales, la production, la vente de caisses, luminaires et de matériel de rayonnage pour le secteur alimentaire et non alimentaire, des installations pour les magasins ainsi que des accessoires pour le secteur alimentaire et non alimentaire, des cloisons pour bureaux, ainsi que (ii) la direction et la gestion de ses filiales.

La Société pourra utiliser ses fonds propres afin d'investir dans l'immobilier, d'acquérir, gérer, développer et disposer de ses biens, à savoir, de manière non exclusive, de son portefeuille de titres de quelque origine que se soit afin de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'investissement, de souscription, ou d'option des titres ainsi que des droits de propriétés intellectuelles, de disposer de ses actifs par voie de vente, transfert, échange ou par tout autre procédé, de recevoir ou d'accorder des licences portant sur des droits de propriétés intellectuelles ou de réceptionner des bénéfices provenant de tels droits, d'accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation et aux sociétés de son groupe ou pour leur bénéfice toute assistance comprenant les assistances techniques et financières, prêts, avances ou sûretés.

La Société pourra emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Les prêts devront avoir pour seule origine des placements privés, des émissions d'obligations, notes, toutes sortes d'actif ou titres de créance comprenant les certificats d'actions privilégiés convertibles ou non. La Société pourra, sans aucune restriction, accorder des prêts à ses filiales, à ses sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société pourra fournir des garanties et gages, transférer,

grever ou créer et accorder des garanties portant sur la totalité ou une partie de ses actifs ou des actifs de l'une de ses filiales, garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de toute autre société et plus généralement à son profit ou celui de toute autre société ou personne.

D'une manière générale, la Société pourra exercer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à huit millions cinquante mille Euros (EUR 8.050.000,-) divisé en quarante mille deux cent cinquante (40.250) parts sociales de catégorie A et quarante mille deux cent cinquante (40.250) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance ou le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique.

Le conseil de gérance ou le gérant unique pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance ou le gérant unique déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée (i) par la signature du gérant unique, (ii) par la signature conjointe de 2 (deux) gérants ou (iii) par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance ou le gérant unique prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance ou du gérant unique, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Patrick GENTIL, né le 20 mai 1950 à Bois Colombes (France), demeurant au 5, rue de Logelbach, F-75017 Paris (France), gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Déclarations, frais et évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: FEITLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2010. Relation GRE/2010/1154. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010052291/185.

(100053938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Drep Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 152.909.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. DREP LUXEMBOURG S.à R.L., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 24 March 2010, having its registered office at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.141, represented by its managers Eric VANDERKERKEN and Pascal BRUZZESE, who are themselves represented by Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 April 2010; and

2. Z INVESTMENTS S.à R.L., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 23 July 2008, having its its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.163, represented by its manager Laurence JACQUES, who is herself represented by Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 April 2010.

Which proxies shall be signed “ne varietur” by the attorneys of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies, as amended from time to time (hereafter the “Law”), September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The name of the company is “DREP EINS S.à R.L.”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The object of the company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, and the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company will in particular invest in properties in Germany. Investment may be in residential, commercial, retail, development, land or mixed-use real estate assets either directly or through special purpose vehicles.

The company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises.

The company may borrow money in any form, issue bonds and other debt instruments, including without limitation convertible participating equity certificates (the "CPECs") which may or may not bear interest, and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and investee companies and may give security for any borrowings.

In general, the company may carry out any other transaction it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) parts of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The company shall have an authorised share capital of FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) divided into FIFTEEN MILLION (15,000,000) parts having a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The board of managers of the company is hereby authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised share capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted for a period of three (3) years from the date of publication of the present articles, for the purposes of financing the acquisition of real estate property mainly in Germany or to discharge any liability incurred in or amount due as a result of its formation. The period of this authority may be extended by resolution of the sole participant or, as the case may be, of the general meeting of participants, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is further authorised to issue convertible bonds or other bonds, with or without subscription rights, or any other bond which is convertible into parts, but only on condition that such bonds are not offered to the public.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the above provisions, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change. The board of managers is hereby authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the company.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers. If only one manager exists, the company will be bound by the signature of this manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by a quorum of at least fifty per cent (50%) of the existing participants and the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 13. Each year on the last day of September an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the company.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the 30th of September 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

DREP LUXEMBOURG S.à R.L., Two thousand seven hundred and ninety parts	2,790 parts
Z INVESTMENTS S.à R.L., Twenty eight thousand two hundred and ten parts	<u>28,210 parts</u>
TOTAL	31,000 parts

The parts have been fully paid up to the amount of ONE EURO (EUR 1.-) per part by a contribution in cash of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-).

As a result, the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1,500.-

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined term:

Board of Managers:

- a) Eric VANDERKERKEN, company director, born on January 27th, 1964 in Esch-sur-Alzette, and having his professional residence at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- b) Pascal BRUZZESE, company director, born on April 7th, 1966 in Esch-sur-Alzette, having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; and
- c) Fabien WANNIER, company director, born on July 18th, 1977 in Bern (Switzerland), with professional residence at 11 Cours De Rive, CH-1204 Geneva, Switzerland.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a German version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the German Version:

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten April.
Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1. DREP LUXEMBOURG S.à R.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach dem Recht der Großherzogtums Luxemburg am 24. März 2010, mit Sitz in 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxemburg, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer 152.141, vertreten durch ihre Geschäftsführer Eric VANDERKERKEN und Pascal BRUZZESE, welche durch Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 27. April 2010 erteilten Vollmacht; vertreten sind und

2. Z INVESTMENTS S.à R.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach dem Recht der Großherzogtums Luxemburg am 23. Juli 2008, mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 140.163, vertreten durch ihre Geschäftsführerin Laurence JACQUES, welche durch Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 16. April 2010 erteilten Vollmacht, vertreten ist.

Welche Vollmachten von dem Vertreter der oben benannten Parteien und dem unterzeichnenden Nota "ne varietur" gezeichnet wurden und dieser Gründungsurkunde angeheftet bleiben, um mit dieser zusammen registriert zu werden.

Die oben benannten Parteien, vertreten wie oben angegeben, haben ihren Willen erklärt, durch diese Urkunde Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung festzulegen:

Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, und dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "DREP EINS S.à R.L."

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers bzw. des Vorstands innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Das Kerngeschäft der Gesellschaft umfasst Investitionen in Grundstücke und Immobilien in Deutschland. Investitionen können in Mietwohnungen, Gewerbeobjekte, Einzelhandelsobjekte, Grundeigentum oder Mischnutzungsobjekte entweder direkt oder indirekt durch Spezialvehikel erfolgen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen, Schuldscheine und andere Schuldtitel ausgeben - eingeschlossen ohne es darauf zu begrenzen - Wandelschuldaneihen ("CPECS") mit oder ohne Zins. Die Gesellschaft kann des weiteren die Erträge, welche sie aufgrund der Ausgabe dieser Schuldtitel erhält, nutzen, um diese den Tochtergesellschaften und Investmentvehikel der Gesellschaft zukommen zu lassen und die Gesellschaft kann Sicherheiten für jede Art der Geldleihe begeben.

Generell kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen, welche sie für notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-), eingeteilt in EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000) Anteile von je EIN EURO (EUR 1,-).

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital in Höhe von FÜNFZEHN MILLIONEN EURO (EUR 15.000.000,-) eingeteilt in FÜNFZEHN MILLIONEN (15.000.000) Anteile mit einem Nominalwert je Anteil von EIN EURO (EUR 1,-).

Die Geschäftsführung ist autorisiert, weitere Anteile auszugeben, mit oder ohne Aktienagio, um das Gesamtkapital der Gesellschaft bis auf den Wert des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Die Geschäftsführung ist autorisiert, die Bedingungen zu bestimmen, welche mit der Zeichnung solcher neuen Anteile zusammenhängen von Zeit zu Zeit, Zeichnungen für diese Anteile zu akzeptieren, und die Einzahlungen in bar oder als Sacheinlage in Höhe des Ausgabepreises entgegenzunehmen.

Diese Autorisierung ist auf eine Zeitperiode von drei (3) Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Satzung und nur für die Zwecke der Finanzierung des Aufkaufes von Immobilien und Grundstücken in Deutschland sowie für die Einlösung von Verpflichtungen der Gesellschaft im Rahmen der Gründung der Gesellschaft beschränkt. Die Zeitperiode kann durch den Beschluss des einzigen Gesellschafters oder, im gegebenen Falle, durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, in der Art und Weise wie für die Änderung der Satzung vorgesehen, verlängert werden.

Die Geschäftsführung ist des Weiteren befugt, Wandelschuldaneihen und sonstige Schuldverschreibungen, mit oder ohne Zeichnungsrechte oder sonstige Schuldinstrumente, welche in Aktien umwandelbar sind, auszugeben, vorausgesetzt, diese Instrumente werden nicht öffentlich angeboten.

Sofern die Geschäftsführung eine teilweise oder vollständige Kapitalerhöhung beschließt im Rahmen der oben ausgeführten Absätze, so ist die Geschäftsführung verpflichtet, alle Schritte zu unternehmen, um diesen Artikel entsprechend

abzuändern. Die Geschäftsführung ist hierbei autorisiert, alle Schritte zu unternehmen, um eine solche Änderung auszuführen und zu veröffentlichen.

Art. 8. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstandes der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet. Sollte lediglich ein Geschäftsführer existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Geschäftsführers rechtlich wirksam gebunden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied – welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden – als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstandes fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solcher Entscheidungen muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von zwei Dritteln (2/3) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens fünfzig Prozent (50%) des existier-

enden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober eines Jahres und endet am letzten Septembertag des darauffolgenden Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit den in den Gesetzen bestimmten Mehrheiten, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2010.

Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklären die erschienene Parteien, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

DREP LUXEMBOURG S.à R.L., Zweitausendsiebenhundertneunzig Anteile	2.790 Anteile
Z INVESTMENTS S.à R.L., Achtundzwanzigtausend zweihundertzehn Anteile	28.210 Anteile
GESAMT	31.000 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von EIN EURO (EUR 1,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr EUR 1.500.-.

Außerordentliche Generalversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheiden die oben erwähnten Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, haben diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxemburg;

2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

Vorstand:

- a) Eric VANDERKERKEN, company director, geboren am 27. Januar 1964 in Esch-sur-Alzette, mit professioneller Adresse in 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg;
- b) Pascal BRUZZESE, company director, geboren am 7. April 1966 in Esch-sur-Alzette, mit professioneller Adresse in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg; und
- c) Fabien WANNIER, company director, geboren am 18. Juli 1977 in Bern, Schweiz, mit professioneller Adresse in 11 Cours De Rive, CH-1204 Genf, Schweiz.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienenen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version massgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. VANDERKERKEN, P. BRUZZESE, M. PONS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19975. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 7. Mai 2010.

Référence de publication: 2010052160/385.

(100065408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

European Precision Metals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 14, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 78.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052179/9.

(100065525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

ICS, Initium Corporate Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.940.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois mai. Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme luxembourgeoise "Red Lion Investments S.A.", ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean Aveugle;

ici représentée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la "Société").

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "Initium Corporate Services S.A.", en abrégé "ICS".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'exécution de tous mandats d'expertises comptables, économiques et financières, et de fiscalité ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert comptable, d'expert fiscal ou à celle de conseil économique, ainsi que des activités de domiciliation.

3.2. La société pourra également prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. **Capital social** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit(ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et quel'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai, à 16.00 heures, et pour la première fois en 2011.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lors que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemble générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit:

RED LION INVESTMENTS S.A. 310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille huit cents Euros

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean Aveugle.

2. Est appelée aux fonctions d'Administrateur Unique pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2015:

Madame Florence DAGES, expert comptable, née à Paris(France) le 13 février 1975, demeurant à CH-1270 Trelex (Suisse), 16, Chemin du Couchant.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: la société REVICONSLT S.à R.L., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean Aveugle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19917. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010052204/209.

(100065947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Macquarie Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.751.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Macquarie Fund Solutions qui s'est tenue en date du 24 février 2010 a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs:

Mr. GRAF Philip (Chairman),

Macquarie Funds Group Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

Mr. ELVINGER Jacques,

Elvinger, Hoss & Prussen, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Mr. LEARMONTH Ian,

Macquarie Capital (Europe) Limited, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

Mr. THALHEIMER KLAUS,

Macquarie Capital GmbH, Neue Mainzer Strasse 75, D 60311 Frankfurt am Main, Germany

et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- nommer comme Reviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour MACQUARIE FUND SOLUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010052693/26.

(100054083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

F.A.M. Fund Advisory, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.599.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 7 mai 2010*

La clôture de la liquidation de la société F.A.M. Fund Advisory S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 mai 2010 au siège social de la société.

Il résulte de cette assemblée que:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale statuant sur la clôture de la liquidation;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour la société F.A.M. Fund Advisory S.A.

Référence de publication: 2010052182/19.

(100066016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Fidalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 41.178.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«H.R.T. Révision S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «FIDALUX S.A.», (la «Société») une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.178 constituée suivant acte notarié du 14 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 29 septembre 1992. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 977 du 20 décembre 1999.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. «La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de commissariat aux comptes ainsi que de toutes activités en matière d'organisation technique, administrative et commerciale.

Elle a également pour objet de prêter des services de toute nature dans le domaine de la gestion administrative de sociétés.

Elle peut accomplir toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert comptable, fiscal et de conseil en organisation.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer à Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9 et le premier alinéa de l'article 18 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 9. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 18. (premier alinéa). «La société est représentée dans les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice soit par la signature de deux administrateurs agissant conjointement, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

L'actionnaire décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 2 et de l'article 17 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 avril 2010. Relation: EAC/2010/4555. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010052187/59.

(100065566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERTITRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010052186/12.

(100065333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

K.B.S. Sàrl, Key Brokerage Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 149.124.

Extrait d'une assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2010

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2010 reçu par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société KEY BROKERAGE SOLUTIONS SARL, en abrégé K.B.S. SARL, avec siège social à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.124, que:

1) Raffaele PELLICCIA, employé privé, demeurant à L-2521 Luxembourg, 17, rue Demy Schlechter, a cédé à Rosanna CASONATO, employée privée, demeurant à L-1478 Luxembourg, 5, rue d'Ethe, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,- €).

2) Piera CANEPA, employée privée, demeurant à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange, a cédé à Bertrand MISSLIN, fonctionnaire EU, demeurant à L-8027 Strassen, 13, rue Raoul Follereau, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,- €).

3) Raffaele PELLICCIA, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique, et, Piera CANEPA, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant administratif, ont accepté au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et ont dispensé les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

4) Les associés ont donné leur agrément en ce qui concerne les dites cessions.
Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM/2010/408. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010052953/27.

(100054968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Frentex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 27, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052190/10.

(100065845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Globe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 91.762.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010052197/10.

(100065616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Globe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 91.762.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010052198/10.

(100065617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Consys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 101.064.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 15. März 2010 um 9.00 Uhr

Die Versammlung verlängert einstimmig das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates sowie die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung die im Jahre 2015 statt findet:

Herr Erwin LAHODA, Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 16.10.1949 in Frankenberg (D), wohnhaft in L - 9352 Bastendorf, 15F, Op der Tomm

Herr Johann FEIT, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 31.03.1965 in Dierfeld (D), wohnhaft in D - 54533 Oberöflingen, Im Kirchgarten 7

Herr Michael FEIT, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 14.06.1966 in Dierfeld (D), wohnhaft in D - 54533 Oberöflingen, Neustrasse 6

Das Mandat des Rechnungskommissars SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. wird ersetzt durch die Firma EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Dieses Mandat endet ebenfalls bei der Generalversammlung die im Jahre 2015 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010052743/24.

(100054192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Grant Thornton Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 68.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052200/10.

(100066117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Immobilière de Sanem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 107.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58527 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052203/10.

(100065757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 mars 2010

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Mikael Björknert avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Rissneleden 110, président du conseil d'administration

* Monsieur William Paus avec adresse professionnelle à NO-0250 Oslo, Vika Filipstad Brygge 1, vice-président du conseil d'administration

* Monsieur Ralf Ence avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Kungsträdgårdsgatan 8

* Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

* Monsieur Jan Hedman avec adresse professionnelle à S-10640 Stockholm, Sergels Torg, 2

* Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052847/24.

(100054109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.
